

# Regroupement Pédagogique Intercommunal LA MOTTE EN BAUGES - LE CHATELARD

Mairie de Le Châtelard  
Rue Henri Bouvier  
73630 Le Châtelard  
Tél 0479548244  
[mairie@lechatelard.fr](mailto:mairie@lechatelard.fr)

Mairie de La Motte en Bauges  
90, route de l'église  
73340 La Motte en Bauges  
Tél 0479633771  
[mairie.lamotteenbauges@gmail.fr](mailto:mairie.lamotteenbauges@gmail.fr)

**Objet :** Informations de rentrée scolaire 2018-2019

**PJ :** Règlement garderie/cantine  
Courrier portail citoyen et notice utilisateur

Chers parents,

La rentrée scolaire aura lieu le lundi 03 septembre 2018 et nous tenions à vous informer sur quelques points.

## **Horaires de l'école**

### ➤ **Horaires scolaires**

Les Lundi, mardi, jeudi et vendredi

- Matin : 8 h 30 à 11 h 45
- Après-midi : 13 h 55 à 16 h 40

- Pour mémoire l'accueil des enfants peut se faire 10 minutes avant le début des cours.

## **Garderie périscolaire**

- L'accueil des enfants en garderie est assuré les jours de classe :

Les Lundi, mardi, jeudi et vendredi

- 7 h 30 à 8 h 20
- 11 h 45 à 12 h 15 – Places très limitées
- 13 h 00 à 13 h 45 – Places très limitées
- 16 h 40 à 18 h 30

- Tarifs

Catégorie	Matin	Midi	Soir
Régulier	2.20 €	2.20 €	2.50 €
Occasionnel	2.50 €	2.50 €	3.20 €

## **Cantine**

Les repas sont fournis

- Cantine La Motte en Bauges pour les enfants de PS MS GS CP (Classes de Magali Guillon et Marianne Armand) par Gérald Mazin, restaurateur à La Motte en Bauges – 1<sup>er</sup> service de cantine.

- Cantine Le Châtelard pour les enfants CE1 CE2 CM1 CM2 (Classes d'Odile Tiberghien, Gilles Bellemin, Julie Ducloz) par La ferme de La Mense à Aillon-le-Jeune – 2<sup>e</sup> service de cantine

Le repas est à 4.95 € pour les réguliers et 5,30 € pour les occasionnels.

**Pour les enfants qui déjeunent à la cantine, seul le prix du repas est facturé sans coût de garderie supplémentaire. La garderie du midi concerne uniquement les enfants qui ne paient pas de repas.**

Les règlements des services cantine et garderie sont joints à ce courrier, merci d'en prendre connaissance.

### Inscriptions aux services

Les communes ont mis en place un portail citoyen doté d'un espace famille et facturation spécifique au RPI vous permettant de dématérialiser vos démarches périscolaires par internet.

Les détails de fonctionnement sont spécifiés dans le courrier et la documentation jointe.

Si vous rencontrez des difficultés d'utilisation ou si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez contacter les services dédiés de la mairie ou de l'école.

**Pour les inscriptions du mois de septembre, la date limite est fixée au 21 août 2018 à 8 h afin que nous puissions faire les vérifications de bon fonctionnement.**

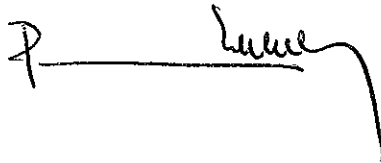
### Transports scolaires

A ce jour, les enfants inscrits auprès de la Communauté d'Agglomération Grand Chambéry seront déposés à l'école vers 8 h 20. Les horaires des navettes seront consultables à l'école et aux principaux arrêts ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération Grand Chambéry – Antenne des Bauges. Le titre de transport sera envoyé à votre domicile par courrier avant la rentrée scolaire. Pour tout renseignement vous pouvez contacter Sylvie Charpentier au 0479548143 (poste 3) à l'antenne des Bauges.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Veillez agréer Madame, Monsieur, chers parents, nos sincères salutations.

Le Maire,  
Pierre HEMAR



Le Maire,  
Damien REGAIRAZ

